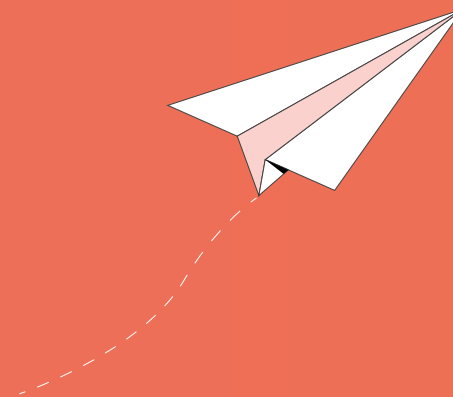


DRH : bye bye papier, bonjour les économies !

**Réduisez vos charges externes jusqu'à 70 %
en passant du papier au digital**





Sommaire

Introduction	3
---------------------	---

Le papier : un ami qui ne vous veut pas que du bien	4
--	---

Les coûts d'impression	5
------------------------	---

Les coûts de mise sous pli	5
----------------------------	---

Les frais postaux	6
-------------------	---

Les coûts liés à la main d'œuvre	6
----------------------------------	---

Les frais liés aux erreurs	7
----------------------------	---

Le coût environnemental	7
-------------------------	---

Les coûts liés au risque juridique	8
------------------------------------	---

Réduisez vos coûts et découvrez comment Coffreo vous aide à rester agile et compétitif	9
---	---

Gagnez un temps précieux	
--------------------------	--

en digitalisant les documents RH	10
----------------------------------	----

o frais d'envoi, d'impression et de mise sous pli	10
---	----

Des échanges fiables et sécurisés	11
-----------------------------------	----

Des équipes rémunérées pour des tâches à forte	
--	--

valeur ajoutée	12
----------------	----

Une démarche vertueuse qui fait grimper la côte	
---	--

de votre marque employeur	12
---------------------------	----

Un format électronique agile	13
------------------------------	----

Simulation / cas concret

Comment Coffreo peut vous aider à économiser	
--	--

jusqu'à 12 000 euros par an ?	14
-------------------------------	----

Avec Coffreo, payez seulement ce que vous consommez !	15
--	----



Introduction

Signature électronique, bulletin de paie dématérialisé, coffre-fort électronique... Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à digitaliser certaines tâches – souvent chronophages – de la fonction RH. Cette tendance s'explique par un besoin croissant des organismes à **gagner en réactivité et en productivité**, passant nécessairement par la **rationalisation des dépenses, tout en s'adaptant aux usages des salariés**. En cause, un contexte économique difficile qui exige des entreprises une maîtrise et une optimisation de leurs coûts si elles entendent rester **compétitives**.

Vous aussi, vous souhaitez découvrir comment la dématérialisation RH peut vous permettre de réduire vos charges et gagner en performance économique ? **Suivez le guide.**

LE PAPIER : UN AMI QUI NE VOUS VEUT PAS QUE DU BIEN

Il y a 20 ans, le papier faisait encore office de norme, car il n'existait pas de solution efficace pour le remplacer. Désormais, l'alternative digitale existe et chaque organisme est libre de choisir le fonctionnement qui lui convient le mieux.

Pour la plupart des entreprises, dès que les effectifs dépassent un certain nombre, **les flux de documents à gérer s'avèrent conséquents**. Bulletins de paie, contrats de travail, consignes de sécurité... Certaines entreprises peuvent traiter jusqu'à **des dizaines de milliers de documents chaque mois**. C'est d'autant plus vrai pour les entreprises faisant appel à de la main d'œuvre temporaire régulièrement, notamment dans les secteurs : traiteurs, hôtellerie, restauration, santé, sécurité privée, événementiel ou encore de la propreté. Face à l'avalanche de données et de documents à gérer, une gestion rapide et minutieuse de ces flux RH s'impose.

Coûts d'impression

COÛTS LIÉS À LA MAIN D'ŒUVRE

COÛTS DE MISE SOUS PLI

RISQUES JURIDIQUES

FRAIS POSTAUX

FRAIS LIÉS AUX ERREURS

Impact sur l'environnement



1 livret d'accueil
de 10 pages = **1,4 € HT**

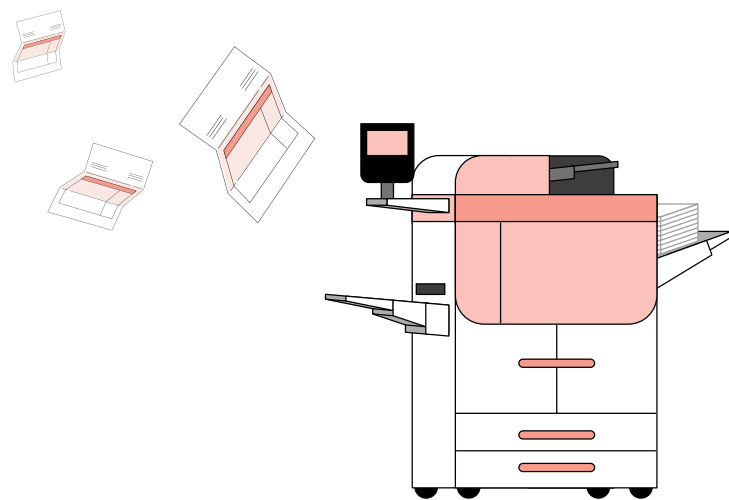


1 pli de 3 pages en
tarif vert = **1,16 €** et **2,32 €**

LES COÛTS D'IMPRESSION

Ils s'apparentent à tous **les achats de fournitures** nécessaires à la production des documents : imprimantes, photocopieurs, papier, enveloppes, cartouches... Y compris toutes les dépenses effectuées **pour garantir le bon fonctionnement des appareils** : le coût pour réparer une imprimante défectueuse, les abonnements, etc.

Par exemple, on estime que l'impression d'un livret d'accueil de 10 pages coûte environ 1,4 € HT par livret.



LES COÛTS DE MISE SOUS PLI

Pour effectuer la mise sous pli, les entreprises ont deux possibilités : soit elles mobilisent **des salariés en interne**, soit elles font appel à **un prestataire externe**. Dans les deux cas, ce travail implique des coûts importants. En effet, si l'entreprise choisit d'externaliser cette tâche elle doit rémunérer les prestataires qui s'en occupent. Si à l'inverse elle préfère faire effectuer le travail en interne, elle est éventuellement tenue d'acheter ou de louer une machine dédiée à la mise sous pli.

Un tel matériel représente un investissement conséquent : comptez entre 100 € et 5000 € par mois à la location, et **entre 3 800 € et 4 400 € HT** pour une plieuse inséreuse automatique d'entrée de gamme à l'achat.

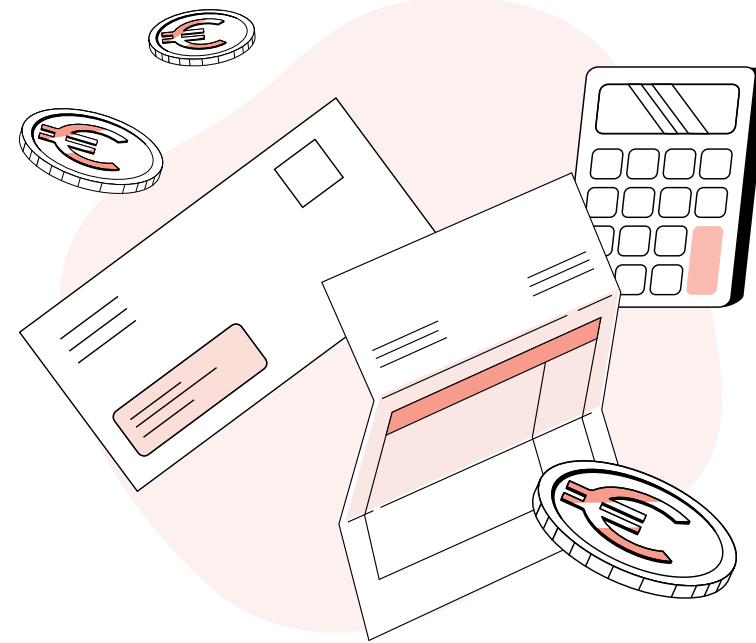


LES COÛTS DU PAPIER

On a parfois tendance à l'oublier, mais le recours au papier est loin d'être gratuit. Bien au contraire ! Il comprend des coûts directs, liés au papier, à l'impression, à la couleur, à la mise sous pli, à l'affranchissement ou encore aux envois... Mais également des coûts indirects en fonction du temps consacré par les services RH à ces tâches à faible valeur ajoutée.

LES FRAIS POSTAUX

Indissociables d'une gestion papier, les frais postaux représentent également un certain coût pour l'entreprise. En sachant qu'un envoi en tarif vert de **0 à 20 grammes (3 pages) coûte 1,16 € et 2,32 € au-delà de 20 grammes** jusqu'à 100 grammes, les frais pour les organismes traitant plusieurs milliers de documents par mois s'avèrent vite vertigineux.



LES COÛTS LIÉS À LA MAIN D'ŒUVRE

Outre les coûts directs, il faut aussi tenir du temps perdu par les équipes dans le cadre d'une gestion papier. La gestion des documents peut en effet représenter **un à quatre jours de travail par mois pour un gestionnaire RH** en fonction des volumes de documents à traiter. Ce temps de mobilisation sur des tâches à faible valeur ajoutée constitue *de facto* une perte économique pour l'entreprise.

« On passait beaucoup de temps à mettre les contrats sous pli, à les envoyer aux différents intérimaires, aux clients, et ensuite à gérer les relances pour que les contrats nous reviennent signés. Cette situation n'était pas optimale. C'est pourquoi nous avons cherché à nous sécuriser tout en proposant un service complémentaire à nos intérimaires et clients »

Céline Cronn
Responsable du Pôle Social
chez Régional Interim



LES FRAIS LIÉS AUX ERREURS

Les erreurs d'impressions peuvent coûter cher, surtout pour des documents complexes, de plusieurs pages, en couleur. C'est sans compter les erreurs de saisie des documents envoyés à la mauvaise adresse... Une gestion des documents papier amène à certaines erreurs qui ralentissent le travail du service RH et qui induisent des **frais supplémentaires** pour l'organisme.

Si ces pertes sont difficiles à évaluer, elles ont un **impact sur la productivité de l'entreprise**, ne serait-ce que pour le temps perdu, la dégradation de l'expérience salarié et des relations RH-employés. Selon la nature du document, une erreur de saisie peut même aboutir à un problème juridique préjudiciable pour l'entreprise.

LE COÛT ENVIRONNEMENTAL

Avant de se retrouver bien au chaud dans votre imprimante, le papier a dû être extrait, produit, traité et transporté. **Pour produire 1 tonne de papier, on estime qu'il faut 300 000 litres d'eau et l'équivalent énergétique de 2000 litres de pétrole.** Sans compter toutes les substances chimiques utilisées au cours de sa fabrication et le transport nécessaire à sa chaîne de production. Alors que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est de plus en plus engagée, le bilan du papier ne joue pas en sa faveur.

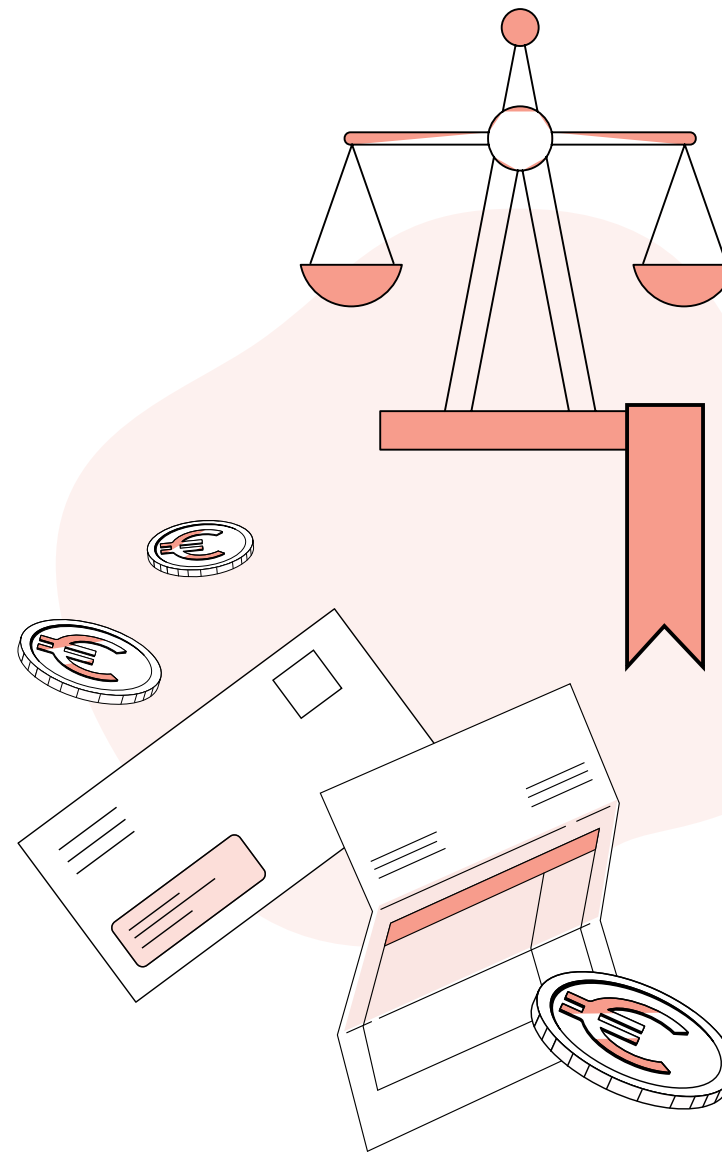


Pour produire **1 tonne de papier** = **300 000 L d'eau**
= **2000 L de pétrole**

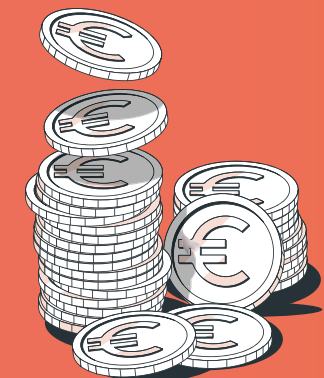
LES COÛTS LIÉS AU RISQUE JURIDIQUE

Enfin, le recours au papier s'accompagne d'un **risque juridique** à la **probabilité d'occurrence rare**, mais dont les conséquences peuvent être très dommageables au niveau financier et réputationnel.

CDD non remis, CDD non signés : Ces détails anecdotiques n'en sont pas au regard de la Loi et peuvent être lourds de conséquences. Avec une gestion papier, ces risques sont multipliés, car les délais de signature sont plus compliqués à respecter et que le contrôle des erreurs est difficile à effectuer.



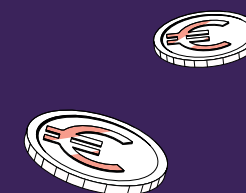
Les coûts liés à une gestion RH papier génèrent des frais réguliers pour les entreprises, qui dépensent parfois jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros par an sans compter les coûts indirects.



RÉDUISEZ VOS COÛTS ET DÉCOUVREZ COMMENT COFFREO VOUS AIDE À RESTER AGILE ET COMPÉTITIF

Plateforme de digitalisation des échanges et processus RH, Coffreo aide les entreprises à améliorer leur performance économique en optimisant leur gestion administrative. Intérimaires, CDD, CDI, intermittents, saisonniers, vacataires, extras... Depuis plus de 15 ans, Coffreo accompagne les entreprises gérant d'importants flux de main d'œuvre afin de simplifier, sécuriser et fluidifier leurs échanges RH. Avec Coffreo, il est possible de :

- **Accélérer la contractualisation** grâce à la signature électronique ;
- **Dématérialiser les bulletins de paie et les autres documents RH** (attestations Pôle Emploi, certificats de travail, tous documents nominatifs...) ;
- **Automatiser l'envoi des documents** d'onboarding et d'offboarding ;
- **Proposer aux salariés un coffre-fort électronique à vie** leur permettant d'archiver non seulement les documents de leurs employeurs mais aussi tous leurs documents personnels importants.



Une solution de dématérialisation comme Coffreo s'inscrit dans **une logique d'amélioration de la performance et de rationalisation des coûts.**



GAGNEZ UN TEMPS PRÉCIEUX EN DIGITALISANT LES DOCUMENTS RH

À CONDITION DE RESPECTER CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES :

- Le **Code du travail impose**, pour chaque type de contrat, des règles pour sa transmission au salarié. Par exemple les CDD doivent être signés par l'employeur et transmis par écrit dans les deux jours ouvrables. Le **contrat de travail électronique** répond aux mêmes obligations et garantit lui aussi l'identité des signataires et l'intégrité des documents.
- Selon l'Article L3243-2 du Code du travail et son décret d'application datant du 1^{er} janvier 2017, **le bulletin de paie peut être délivré sous forme électronique à condition de garantir l'intégrité, la confidentialité, l'accessibilité et la disponibilité des données**. Néanmoins, chaque salarié a le droit de s'opposer à cette pratique préalablement ou postérieurement à l'émission du premier bulletin de salaire dématérialisé.



POINT D'ATTENTION

Un bulletin de paie envoyé par mail ne répond pas exigences légales en matière d'archivage de sécurité et de non-falsifiabilité des données. **Chaque employeur est ainsi tenu de faire parvenir les bulletins de paie dématérialisé via une plateforme sécurisée.**

LES NOMBREUX BÉNÉFICES DE COFFREO



0 FRAIS D'ENVOI, D'IMPRESSION ET DE MISE SOUS PLI

Avec une solution digitale, tous les coûts liés au papier se réduisent quasiment à zéro. Plus besoin d'acheter, imprimer et mettre sous pli du papier : les documents importants tels que les bulletins de paie et contrats de travail sont transmis de façon digitale et sécurisée à leurs destinataires.

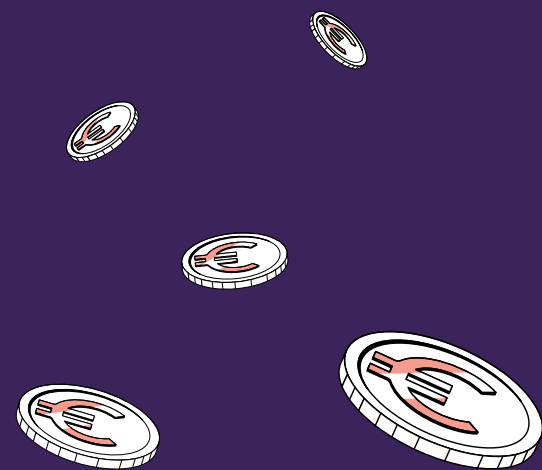
DES ÉCHANGES FIABLES ET SÉCURISÉS

Coffreo aide à rester conforme vis-à-vis de la loi et permet de sécuriser tous ses documents. Le dispositif de **signature électronique** peut aussi bien être utilisé pour les contrats de travail que pour les documents importants tels que le règlement intérieur, la charte informatique ou encore le RGPD. Par ailleurs, le système de **relances automatiques** permet d'améliorer le taux de signature et de **se prémunir des risques** liés aux contrats non signés. Enfin, **l'archivage redondant des documents** – effectué sur trois sites situés dans des zones géographiques différentes – assure une conservation sécurisée et pérenne des données.



« D'une manière générale, les établissements remettent les bulletins de paie de leurs salariés en main propre, mais l'un dans l'autre, environ 20% sont envoyés par courrier. Le tarif d'un envoi postal est compris entre 1,3€ et 2,3€ selon les options de suivi. Le coût lié à l'envoi des bulletins de paie représente vite près de 3 000 à 5 000€ par an pour les établissements qui éditent 1 000 bulletins par mois. Sans compter les demandes de rééditions qui sont une vraie source de pollution pour les services RH. »

Sébastien Sarnyai,
Responsable marché Santé chez Coffreo



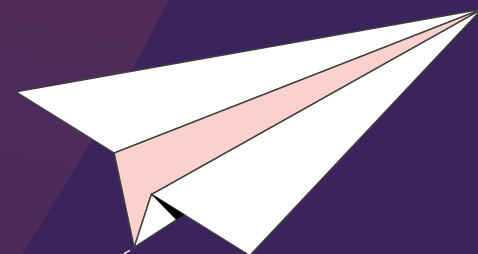
DES ÉQUIPES RÉMUNÉRÉES POUR DES TÂCHES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Transmission des documents en quelques clics, automatisation des relances, archivage instantané... Grâce à Coffreo, fini les tâches chronophages ! La solution permet au gestionnaire RH de limiter les tâches répétitives et lui libère plusieurs jours par mois afin de se concentrer sur son cœur de métier.

UNE DÉMARCHE VERTUEUSE QUI FAIT GRIMPER LA COTE DE VOTRE MARQUE EMPLOYEUR

Choisir Coffreo c'est aussi choisir une démarche « zéro papier » en phase avec les attentes sociétales qui témoigne de l'attention de l'entreprise envers l'environnement et la préservation de ressources comme les bois. Mobile et digitale, cette solution s'adapte aux nouveaux usages des salariés, familiers avec la dématérialisation, et pour la plupart ravis de pouvoir gérer leurs démarches administratives depuis leur smartphone. Par ailleurs, proposer une solution de dématérialisation intégrant un coffre-fort électronique permet d'offrir un service utile aux salariés qui disposent ainsi d'une plateforme sécurisée où archiver leurs documents importants. Et ce, tout au long de leur vie professionnelle !





UN FORMAT ÉLECTRONIQUE AGILE

Au-delà de l'optimisation des coûts, opter pour une solution de dématérialisation comme Coffreo permet de bénéficier d'autres avantages tout aussi intéressants :

- **Diminution des tâches répétitives pour les équipes RH** : grâce à la digitalisation, les tâches des RH deviennent moins chronophages et leur QVCT s'améliore, ce qui rend leurs postes plus attractifs.

- **Davantage de temps à consacrer aux talents** : le temps économisé sur les tâches administratives peut être réalloué à des tâches plus stratégiques (sourcing, recrutement, fidélisation, accompagnement des talents,...) en réponse à des enjeux humains et relationnels importants pour l'entreprise.

- **Amélioration de l'image de l'entreprise** : bulletins de paie, contrats de travail, attestations Pôle Emploi, reçus pour solde tout compte, annexes aux bulletins de paie, documents nominatifs, etc... Une solution comme Coffreo s'adapte aux nouveaux usages des travailleurs en facilitant l'accès et l'archivage de leurs documents. L'ensemble de l'entreprise bénéficie d'une image plus moderne.

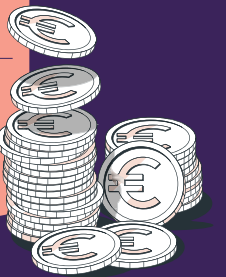


Dans le secteur de la propreté, l'envoi des documents RH passe souvent par plusieurs canaux au sein d'une même société : les mails et l'envoi postal. Cela génère une charge administrative importante qui a plusieurs impacts (coût, réactivité, conformité, organisation, stockage, etc). En moyenne, c'est 36 jours par an qui sont consacrés à la gestion administrative des ressources humaines pour un établissement de 300 salariés.

Marion Chaplain,
Responsable marché propreté chez Coffreo

SIMULATION : ECONOMISEZ JUSQU'À 12 000 EUROS PAR AN AVEC COFFREO ?

ENTREPRISE	ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL	SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE	SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ PRIVÉE	AGENCE D'EMPLOI	SOCIÉTÉ DE PRODUCTION	TRAITEUR
Mode d'envoi des documents*	Tout papier	Tout papier	Tout papier	Email	Tout papier	Tout papier
Effectifs (tous contrats)	300	250	200	200	150	100
Total documents par mois	750	600	500	1 350	400	800
Économies réalisées grâce à Coffreo (année)	12 722 € (-70%)	11 375 € (-72,1%)	9 328 € (-72%)	4 830€ (-40)%	6 288 € (-68%)	1 300 € (-70%)



*Tout papier : envoi de tous les documents en papier par courrier.
Email : envoi des contrats de travail et autres documents par mail.

En moyenne, les clients de Coffreo peuvent espérer entre 40 et 70% d'économies sur leurs charges actuelles, selon la nature de leurs processus antérieurs (papiers ou emails) et les volumes de documents à traiter.

AVEC COFFREO, PAYEZ SEULEMENT CE QUE VOUS CONSOMMEZ !

Afin de répondre au plus près aux besoins de ses clients, de la PME au grand groupe, **Coffreo offre une tarification agile où le paiement s'effectue au flux réel.**

Plus concrètement, cela signifie que vous êtes facturé à l'usage : vous payez uniquement pour ce que vous consommez. Par exemple, si vous avez habituellement un volume de 1000 bulletins de paie électroniques par mois, mais que pendant une période creuse vous n'en éditez que 500, vous ne paierez que pour ces 500 documents. Ainsi, même en cas d'activité fluctuante

ou de changement de conjoncture économique, Coffreo reste adapté à vos changements d'échelle.

La facturation au flux inclut :

- Les signatures électroniques et le scellement des documents ;
- Les notifications par mail et par sms ;
- Les relances en cas de non-signature des contrats ;
- L'archivage des documents dans les coffres-forts électroniques des salariés et de l'employeur ;
- le support 24/7 pour les salariés et le support des clients.



A photograph of a young woman with dark hair, smiling and looking towards the camera. She is wearing a light blue shirt. In the background, a man is seated at a desk, working on a laptop. The setting appears to be a modern office with large windows.

Pour rappel : l'envoi d'un bulletin de paie par mail ne répond pas aux exigences légales en matière d'archivage sécurisé et d'intégrité des données. Au-delà du non-respect du cadre législatif, une telle pratique prend du temps (les envois s'effectuent à l'unité), est fastidieuse pour les salariés (contraints d'imprimer, de scanner, signer et de renvoyer leur contrat) et sa gestion s'avère particulièrement complexe pour les retours.

À l'inverse, grâce à Coffreo et son approche tarifaire au flux réel, **vous avez la possibilité de simplifier votre gestion des documents.**

À la clé : optimisation des coûts et garantie d'une parfaite conformité juridique.

Prêts à optimiser vos coûts de gestion tout en simplifiant en profondeur vos processus RH ?

Contactez-nous !

--- ► Pour plus d'informations, visitez le site www.coffreo.biz